



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_05_44

Date de convocation du conseil : **2 mai 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **16**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
Mme CHASTEL Ita

Objet : **Attribution d'une aide à la rénovation de façade**

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : M. DESBROSSE Jérôme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement municipal relatif à l'aide à la rénovation des façades,

Vu la demande déposée par Madame Magali SEGUIN concernant un immeuble situé au 9 chemin des Jardins à Montmoreau,

Vu le devis établi par l'entreprise Façade Sud Charente pour un montant de 3 290,37 € HT concernant des travaux de rénovation de façade donnant sur la voie publique,

Vu que les travaux réalisés respectent l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le règlement communal,

Considérant que le montant de l'aide est fixé à 30 % du montant HT des travaux éligibles, dans la limite d'un plafond de 1 500 €,

Considérant que le montant de la subvention à accorder s'élève à 987 €,

Considérant qu'il convient de valider cette aide et d'autoriser son mandatement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à Madame Magali SEGUIN une subvention d'un montant de 987 € dans le cadre du dispositif communal d'aide à la rénovation des façades.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention.

AR Prefecture

016-200063105-20250507-D2025_05_44-DE
Reçu le 12/05/2025

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 07/05/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 12/05/2025



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN